



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Utilisation de l'intelligence artificielle pour la sécurité routière

Question écrite n° 12348

Texte de la question

M. Emmanuel Mandon expose à M. le ministre de l'intérieur que les techniques d'intelligence artificielle permettent d'affiner l'appréciation des comportements dangereux de certains conducteurs sur la route et par conséquent d'améliorer tant la détection que la nécessaire répression des infractions liées à ces comportements. Il lui demande quelles dispositions ont été ou vont être prises par le Gouvernement pour mettre ces progrès technologiques au service de la sécurité routière, tout en respectant les libertés publiques.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Mandon](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12348

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#), page 254